

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^e,
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Avril 1875.

LE PRINCE FRÉDÉRIC-GUILLAUME EN ITALIE.

Les visites que se font les souverains préoccupent à bon droit l'opinion : celui-ci y rattache ses craintes, celui-là ses espérances ; l'un en augure telle coalition, l'autre tel revirement. C'est ce qui avait lieu dernièrement, bien que d'une façon un peu exagérée, à propos de l'entrevue de Venise. L'on parle moins du voyage du comte de Lingen, autrement dit de l'excursion politique du prince Frédéric-Guillaume en Italie, et pourtant cette démarche a son importance.

L'empereur Guillaume doit une visite à Victor-Emmanuel ; il veut la rendre. Mais quel sera le lieu du rendez-vous ? Florence, propose le Piémontais ; Rome, veut le Teuton. Il existe d'ailleurs une autre difficulté qu'on ne dit pas. Aussitôt partie remise pour raison de santé. L'héritier présomptif d'Allemagne remplacera son père ; puis, deux jours après, le voyage est retardé, M. de Bismark fait ramener les malles de la gare. Le lendemain, tout a repris, quoique sous forme d'incognito : Point d'apparat, nul but déterminé. C'est le comte de Lingen qui va se promener dans la Haute-Italie ; Victor-Emmanuel le recevra dans sa capitale, si le comte y veut venir. Rien de plus.

Ces changements et ces hésitations, accompagnés tour à tour d'empressement et de froideur, de décisions et de contre-ordres, ne laissent pas de signifier quelque chose d'étrange. Ce n'est plus là le procédé chevaleresque du débonnaire François-Joseph. Le malheureux Habsbourg, qui a vu la fortune lui échapper à Solferino et à Sadowa, et disons même jusque dans sa victoire de Custoza, en est réduit à se rapprocher du Piémontais et à l'embrasser dans Venise même, ce beau domaine qu'il a dû céder après avoir battu l'ennemi. Certes, il y a là quelque chose de pénible, d'humiliant, de compromettant même. Mais quels dehors pleins de franchise et de grandeur ! quelle apparence de générosité et de confiance !

Il en est autrement avec la cour berlinoise. Pourtant, elle jouit de toute l'influence imaginable. Elle n'en est pas moins ombrageuse et défiante. Voyez la belle raison : les médecins prétendent que le climat de l'Italie, au mois d'avril, ne convient pas à la santé du vieux monarque. Peut-être sera-t-il meilleur en mai ou en juin. Attendons.

Présentement, la vérité est que la cordialité des baisers austro-piémontais a choqué ; plus, certains petits détails. L'on a bien pris le soin de dire que la réconciliation des deux princes ennemis était le vœu le plus sincère de l'empereur d'Allemagne, mais sans persuader personne.

Bref, Guillaume I^{er} se promet d'aller plus tard en Italie. D'ici là, que certains obstacles soient aplanis et quelques difficultés résolues. Sans cela l'empereur protestant, héritier, par droit de conquête, du saint empire romain, ne pourrait se livrer tout entier à la joie en traversant les anciennes cités médiévales de ses prédécesseurs des onzième et douzième siècles.

L'incognito du comte de Lingen, mis en avant pour la forme, n'est déjà plus gardé.

Trahissant de prime abord quelque mauvaise humeur et un certain mépris des démonstrations publiques facilement enthousiastes sous le beau ciel de l'Italie, il cède bientôt au goût des réceptions officielles, ce qui se comprend sans peine. L'entrevue du prince royal de Prusse avec Victor-Emmanuel ou avec son fils, pour suivre des voies détournées et manquer d'apparat, n'en aboutira pas moins, et elle aura un caractère vraiment sérieux. Ce qu'il faut surtout à la Prusse, ce sont des engagements, des adhésions pratiques et bien correspondantes à ses vues. Or, c'est de quoi, depuis peu, le roi subalpin se montre avare. En attendant cette satisfaction, la chancellerie allemande froncera le sourcil et fera fi de toutes les représentations solennelles.

Le comte de Lingen est donc un précurseur de son père. Il va préparer la voie. Plus décidé que Guillaume I^{er} à favoriser les projets de M. de Bismark, à pousser plus loin et vite la guerre contre le catholicisme, il s'entendra facilement avec le prince Humbert qui, lui aussi, l'emporte en audace révolutionnaire sur le roi son père. Ce n'est pas que les questions pendantes soient des plus commodes. L'on causera facilement de diverses conjectures politiques ; mais que décider sur ce qui concerne la papauté ? Comment défaire ce nœud gordien que dix-huit siècles, pour ainsi dire, ont dix-huit fois resserré ? Tant de potentats y ont échoué que c'est vraiment décourageant. Ruses, fourberies et trahisons, science, esprit et génie, prison, exil et supplices, rien n'y a fait.

La voix du Vicaire du Christ a toujours retenti dans le monde, que le Pape ait parlé du fond des catacombes ou de la loggia de Saint-Pierre. Mais cette voix est gênante, gênante comme celle qui murmure au plus intime de la conscience humaine. Elle précise les limites du bien et du mal, du vrai et du faux ; elle blâme les empiètements, la spoliation ; elle revendique les droits de la conscience chrétienne ; elle proclame la supériorité de l'âme sur le corps, de la foi sur la science, du spirituel sur le temporel ; elle anathématise les doctrines subversives de nos temps, doctrines que le césarisme exploite avec tant d'avantage ; elle appelle enfin le règne du Christ sur la terre qu'il a rachetée de son sang. Que d'audace ! Quelle tyrannie ! L'Etat moderne monopolisateur de toutes choses, a décrété d'imposer silence à cette voix, d'exproprier le Christ de son domaine pratique qui est le catholicisme, et de le confiner dans le domaine platonique de l'Evangile qui deviendra lettre morte. Mais le moyen ? le moyen ? Toutes les ressources de l'habileté diplomatique et de la science contemporaine semblent être épuisées. Serait-il donc nécessaire d'en revenir aux mesures violentes, de procéder comme Néron ? Non, mille fois non. Comme Julien vaut mieux.

Il ne reste plus que les voies légales d'une législation unique. Elles réussissent peu en Allemagne, qu'importe ? Il faut bien essayer de quelque chose. Voici l'acheminement : faire du Pape un évêque de Rome, et conséquemment un sujet du roi d'Italie ; puis, s'il n'accepte pas ce rôle, le punir selon la loi, et même de la dernière peine, qui est l'exil. C'est on ne peut plus simple. Ainsi l'on procède dans les deux mondes contre les évêques. Oui, mais ce n'est pas aussi simple en Italie, au milieu d'un peuple foncièrement catholique. D'ailleurs, le moyen, pour être simple, n'en provoque pas moins une sourde opposition en Allemagne.

Les populations privées de leurs pasteurs, y sont toutes frémissantes de colère ; les protestants eux-mêmes en sont indignés ; il n'y a que les francs-maçons qui applaudissent : c'est la claque du grand drame prussien. Et, si frapper le Vatican allait soulever une réprobation universelle, que penserait le monde du *kulturkampf* ? O la culture moderne avec sa couleur bleu de Prusse, qu'elle elle est belle et séduisante ! Ce serait une imprudence de la compromettre. En fin de compte, l'on se résoudra peut-être à attendre l'avènement d'un nouveau Pape. Ainsi raisonnent les adversaires de l'Eglise catholique, comme si le Christ ne lui avait pas dit : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Il n'a pas ajouté : Avec vous unie à César, mais unie à Pierre qui seul lie et délie. C'est là que s'arrête la politique humaine ; Dieu lui commande comme aux flots de la mer : Tu n'iras pas plus loin !
 J. MESSIRE.

Chronique générale.

L'Assemblée aura à statuer à son retour sur sept lois importantes. Elle devra voter la loi de finances, la loi sur l'instruction supérieure, la loi sur l'organisation municipale, la loi électorale, la loi fixant les rapports des grands corps de l'Etat, la loi sur la presse et la loi des sucres ; elle devra de plus prendre une décision sur la proposition Courcelle, relative aux élections partielles. Tous les autres projets de loi ou propositions qui sont ou ne sont pas encore rapportés pourront sans inconvénients être renvoyés à l'examen de la prochaine Assemblée.

Si l'on considère que la plupart de ces sept lois ont subi l'épreuve de la première, et quelques-unes de la deuxième lecture, on reconnaîtra que l'Assemblée aura largement le temps d'achever son œuvre d'ici au mois d'août, ce qui permettrait de procéder aux élections sénatoriales au mois de septembre, et aux élections législatives au mois d'octobre.

On s'occupe, au ministère de l'intérieur, d'un travail qui a pour but de pourvoir, aussi promptement que possible, à toutes les vacances des maires et adjoints démisionnaires ou décédés.

Plusieurs délibérations de conseils généraux viennent d'être annulées comme illégales. Nous citerons notamment trois délibérations du conseil général du Rhône ; la première maintenait l'allocation votée pour l'impression du rapport des ouvriers délégués à l'exposition de Vienne en 1873, qui, au lieu de remplir leur mission, s'étaient livrés à des dissertations ridicules ; la seconde réservait à la commission départementale la répartition du crédit pour l'assistance des indigents à domicile ; la troisième prescrivait la mise en adjudication de l'entretien des aliénés.

Les vœux du conseil général de la Seine, relatifs à la nomination des maires, à la modification des bases de l'impôt, à l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, ont été également annulés, ainsi que la déclaration du conseil général de Constantine déniaut aux assesseurs musulmans le droit de prendre part aux délibérations, et celle

du conseil général de l'Eure revendiquant pour la commission départementale la répartition du crédit voté pour secours aux instituteurs.

Sur le conflit allemand-belge, considéré au point de vue strictement diplomatique, nous n'avons rien à ajouter aux renseignements que nous avons déjà donnés. Mais le langage de la presse allemande n'est pas de nature à calmer toutes les appréhensions.

Les journaux prussiens, comme s'ils avaient pris à tâche d'entretenir l'inquiétude en Europe, font maintenant à la Belgique un procès de tendances. Ils l'accusent de n'avoir pas assez de sympathies pour l'Allemagne, et d'en manifester au contraire de trop envers la France... la seule puissance qu'on pût suspecter d'en vouloir à son indépendance.

La Gazette de Cologne a été jusqu'à écrire sous cette impression des phrases comme celles-ci :

« Si les Belges persistent à méconnaître ainsi leurs intérêts naturels, il n'est pas invraisemblable que le même siècle puisse voir le commencement et la fin de l'Etat belge. »

Se plaçant à ce même point de vue, la Post, qui est une feuille officieuse, déclare que si la Belgique persistait à montrer si peu de souci de son indépendance, « l'Allemagne aurait certainement un motif sérieux d'examiner le devoir que lui impose sa qualité de puissance co-garante de l'indépendance de la Belgique pour la protéger non-seulement contre une autre nation, mais aussi contre elle-même. »

La presse belge répond, comme il convient, à cette étrange polémique, qui n'a certainement rien de rassurant pour l'Europe, et qui constitue, par rapport à la Belgique, une vraie tentative de terrorisme.

(Opinion nationale.)

Nous avons déjà parlé du produit des impôts pendant le premier trimestre de 1875. Le rendement des impôts continue, dit-on, sa marche ascensionnelle. Le compte de la manière quinzaine d'avril porterait à cinq millions le chiffre des sommes perçues au-delà des prévisions budgétaires.

Le recensement général des hommes faisant partie de l'armée territoriale et de la réserve vient d'être terminé pour le département de la Seine. Le total inscrit sur les contrôles est de 240,674 hommes.

Nous lisons dans la Province de Bordeaux :

« Plusieurs journaux annoncent que M. de Carayon-Latour est nommé lieutenant-colonel dans l'armée territoriale. Nos informations particulières nous permettent de confirmer cette nouvelle. Elle est exacte. »

Cette nomination sera accueillie, nous n'en doutons pas, avec la plus vive sympathie par nos compatriotes, qui n'ont pas oublié la belle conduite de M. Carayon-Latour pendant la dernière guerre. Le brillant et valeureux commandant de ces mobiles, qui fut le père aussi bien que le chef de ces jeunes soldats, avait sa place marquée d'avance parmi les officiers supérieurs de l'armée territoriale, et la décision du ministre n'a fait

que consacrer le choix de l'opinion publique. »

LA SOCIÉTÉ SECRÈTE *la Marianne*.

Cette affaire est venue samedi devant le tribunal correctionnel de Montluçon.

L'audience était présidée par M. Lasnier, assisté de MM. Bergounioux et Lebreton. M. de la Villette occupait le siège du ministère public. La défense a été confiée à MM. Mazon et E. Monages.

Les prévenus, dit le *Courrier de l'Allier*, sont des ouvriers mineurs, forgerons, menuisiers. Ils se renferment pour la plupart dans un système complet d'ignorance sur les détails et le but de la société secrète dont ils faisaient partie. Ils ne connaissaient pas les personnes présentes aux réunions ; mais tous avouent les pratiques préliminaires de l'affiliation.

A la nuit, le récipiendaire était conduit dans un endroit désert, à la campagne. On lui bandait les yeux et il jurait de ne jamais révéler le secret de la société. Puis on plaçait un pistolet dans sa main en lui disant : Devant toi se trouve un traître à la société. Il faut le tuer. Le récipiendaire faisait feu ; mais le pistolet n'était pas chargé.

Le président a procédé à l'interrogatoire des prévenus avec une grande habileté, mais la plupart refusaient de répondre directement aux questions et se renfermaient dans un système de manque de mémoire ou d'ignorance sur le but de la société.

Seize des prévenus ont été condamnés à six mois de prison et 400 fr. d'amende ; deux, à treize mois de prison et 400 fr. d'amende, et à l'interdiction de leurs droits civils pendant cinq ans.

On lit dans le *Conservateur de l'Aisne* :

« Il vient de se produire à Saint-Quentin un fait qui peut avoir, au point de vue religieux et moral, d'heureuses et grandes conséquences.

» Les entrepreneurs de menuiserie se sont entendus pour cesser le travail du dimanche.

» Une très-forte amende a été consentie pour toute infraction à cette convention. L'engagement, enregistré, sera déposé à la chambre syndicale.

» Les cas de force majeure ont été restreints dans la plus large mesure : ils ne comprennent que les travaux urgents nécessités par une fête religieuse ou publique, la confection des cercueils et certaines réparations indispensables prévues et déterminées qui, dans quelques ateliers, ne peuvent se remettre sans grand dommage.

» Nous félicitons ces menuisiers de leur décision et nous faisons des vœux pour que leur noble et courageux exemple trouve au plus tôt de nombreux imitateurs. »

M. Eugène Godard, le célèbre aéronaute, est, paraît-il, depuis longtemps en instance pour obtenir l'autorisation d'établir des régates aériennes internationales sur l'esplanade des Invalides. Des prix seront décernés aux aéronautes qui iront le plus loin, qui resteront le plus longtemps en l'air ou qui s'approcheront le plus d'une ville désignée par le jury, parmi celles qui se trouvent sur le vent du point de départ.

Les propositions du célèbre aéronaute, sur lesquelles des avis favorables ont été émis, étaient à la veille d'être agréées, lorsque la catastrophe du *Zénith* est survenue. Nous apprenons que, désireux d'apporter son contingent à l'œuvre commune, M. Eugène Godard est décidé à donner cette représentation au bénéfice des familles de Sivel et de Spinelli.

La souscription ouverte en faveur des familles des malheureux aéronautes Sivel et Crocé-Spinelli a produit près de vingt-cinq mille francs ; on espère que la représentation qui sera donnée à leur bénéfice à l'Opéra produira une somme égale.

Nouvelles militaires.

Le nouveau modèle de fusil d'infanterie, dû au commandant Gras, de l'artillerie, sera distribué en premier lieu et prochaine-

ment aux élèves de l'École militaire de Saint-Cyr.

De nombreuses promotions de capitaines et de chefs de bataillon d'infanterie, rendues nécessaires par la nouvelle organisation militaire, sont à la veille de paraître.

On vient d'envoyer dans les divers régiments d'infanterie un ou deux fusils Gras qui permettront d'apprendre aux sous-officiers, dans des théories dans les chambres, le démontage, remontage et maniement de notre arme nouvelle.

La mise en pratique du nouveau règlement sur le service en campagne de cavalerie vient d'avoir lieu dans les divers régiments de l'arme en garnison à Paris et à Versailles. Ce nouveau règlement paraît, autant qu'on a pu le juger ici, pratique, bien fait, simple, et à la portée de l'intelligence des cavaliers.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, d'une nouvelle tenue pour l'infanterie de ligne. — Il serait question de donner à cette arme, comme vêtement de service, la pelisse-spencer de l'état-major. — La tunique avec les épaulettes demeurerait pour la grande tenue. — Cette idée serait excellente et a été accueillie avec joie dans tous les régiments d'infanterie ; malheureusement nous croyons pouvoir affirmer, dit l'*Union*, que cette nouvelle n'a aucun fondement.

La *Réunion des Officiers*, créée en 1871, rue Bellechasse, va être réformée de fond en comble. — La présidence, qui avait été jusqu'ici dévolue à un chef d'escadron d'état-major, sera désormais donnée à un officier général nommé par le ministre de la guerre.

Samedi matin ont eu lieu au camp de Meudon les expériences sur la nouvelle méthode de la télégraphie militaire appliquée aux armées en campagne. Dans le court espace de 7 heures à 11 heures du matin, les employés des lignes télégraphiques et leurs adjoints ont posé un fil d'une longueur de 24 kilomètres. Cette longueur comprend les épissures et la pose des chevalets. Malgré la rapidité de la pose du fil et la distance des points extrêmes, les communications ont été parfaites et ont donné les meilleurs résultats.

L'*Européen* se dispose à effectuer trois transports de troupes en Algérie et vice versa. Dans ces trois voyages, il emportera en Afrique cinq bataillons de chasseurs à pied, numéros 4, 9, 11, 12 et 15, destinés à remplacer, dans la colonie, les 78^e et 80^e de ligne, qui rentrent en France.

Dans la première quinzaine de ce mois, l'*Ardèche* a déjà effectué des mouvements de troupes de même nature. Elle a transporté dans notre colonie d'Afrique les 3^e et 8^e régiments de hussards, le 8^e bataillon de chasseurs à pied, et ramené en France les 4^e et 11^e hussards, le 107^e de ligne et 2 escadrons du train des équipages militaires.

Chronique locale et de l'Ouest.

Le nouveau sous-préfet de Saumur, M. Octave Blanc, a commencé l'inspection des divers établissements de notre ville.

Lundi dernier, 26 courant, à 9 heures du matin, il s'est rendu à l'Hospice général, accompagné de MM. Rosset et Gratien, membres de la municipalité délégués aux fonctions d'adjoints.

Prévenus de cette visite, MM. les membres de la commission administrative, M^{me} la supérieure et M. l'économiste l'attendaient en la salle de leurs délibérations.

M. le Sous-Préfet a été reçu, ainsi que MM. les adjoints, par le vice-président de la commission, M. Paul Ratouis, qui a présenté les membres de l'administration.

Après les compliments de réception, M. le Sous-Préfet s'est enquis des ressources de l'Hospice général, de son organisation ; il a visité le cabinet des archives attaché à la salle des délibérations ; il s'est informé de leur nature, de leur classement ; il a été satisfait d'apprendre que leur inventaire régu-

lier était dressé et soumis aux inspecteurs désignés par l'Etat. Il a félicité MM. les administrateurs de la conservation des vieilles tapisseries qui décorent la salle de leurs délibérations ; il en a demandé la provenance, puis il a été conduit dans tous les services de l'établissement.

M^{me} la supérieure et MM. les administrateurs l'ont dirigé dans le service des malades civils. L'ampleur des salles, leur bonne tenue, le confortable du matériel, literie, etc., ont attiré l'attention de ce fonctionnaire. Il s'est adressé à chaque malade en particulier pour connaître sa situation et pour se renseigner aussi sur le régime hospitalier. Il a été satisfait de leurs réponses.

M. le Sous-Préfet a été conduit ensuite dans le service militaire : comme dans les salles civiles, il a demandé à MM. les officiers, sous-officiers et soldats, tous les détails propres à l'éclairer sur les soins qui leur sont donnés.

Les réponses faites ont justifié la parfaite harmonie qui règne entre l'autorité militaire et l'administration de l'Hospice.

La boulangerie, la buanderie, la lingerie, les séchoirs ont attiré tout spécialement l'attention et la curiosité de M. le Sous-Préfet. Il a remarqué la qualité et la bonne fabrication du pain.

Il a visité ensuite les vieillards incurables, l'orphelinat ; les sœurs de charité et le personnel ont eu de sa part l'accueil le plus sympathique.

La cuisine, les aliments, les bains, l'hydrothérapie, les cabanons, la salle des morts ont été l'objet d'un examen tout particulier de la part de ce fonctionnaire.

Il a terminé sa visite par la chapelle, dont il a loué la gracieuse architecture.

A onze heures, M. le Sous-Préfet a quitté l'Hospice, fort satisfait de tout l'ensemble de cet établissement, qu'il a jugé être digne d'une grande cité. Aussi a-t-il adressé de nouveau à M^{me} la supérieure des félicitations sur le dévouement qu'elle et ses sœurs prodiguent aux malades ; à MM. les administrateurs, à M. l'économiste, pour la bonne direction et la surveillance qu'ils apportent à toutes les parties du service. Il les a assurés de son concours.

MM. Rosset et Gratien se sont associés aux paroles de M. le Sous-Préfet.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous apprenons à l'instant que la commission d'enquête pour le chemin d'intérêt local d'Angers à Montreuil-Bellay — première ligne de nos chemins de fer départementaux — s'est réunie hier à la Préfecture.

La discussion a été vive et animée ; il s'agissait de modifier au départ d'Angers le tracé, qui laissait de côté l'importante commune de Trelazé, et établissait la première gare au milieu de la route départementale n° 4, qui relie la Pyramide aux Ponts-de-Cé.

A l'unanimité — croyons-nous — une variante a été adoptée par la commission, sur les énergiques réclamations du maire de Trelazé, se faisant l'interprète des intérêts considérables de sa commune.

Il y a lieu d'espérer que la gare pourra être placée au bourg même de la Pyramide, donnant ainsi satisfaction à une très-nombreuse population et à l'une des plus grosses industries du pays.

La Compagnie n'aura, dans la suite, qu'à s'applaudir de cette modification de tracé ; elle trouvera dans l'exécution de cette ligne, allongée seulement de quelques cents mètres, des ressources considérables pour son transit et une réelle économie par la facilité de l'exécution des travaux, ce qui compensera, et au-delà, l'allongement du parcours.

M. Oriolle, conseiller général, a été nommé secrétaire-rapporteur de l'enquête qui doit durer jusqu'au 5 ou 6 mai.

Le bruit s'était répandu avec assez de persistance, il y a une dizaine de jours, qu'un grave accident était arrivé au pont de Port-Boulet, actuellement en construction. Le toisement de l'une des piles avait, disait-on, occasionné l'écrolement d'une arche presque entièrement terminée.

Nous avons, pour parler de ce fait local, attendu des renseignements précis. Ceux-ci, après fournis, rétablissent les faits dans toute leur simplicité.

« Bourgueil, 25 avril 1875.

» Monsieur le Rédacteur,

» Vers le 16 ou le 17 courant, les ou-

vriers, en travaillant à l'une des arches du pont de Port-Boulet, qui était déjà presque complètement terminée, entendirent un fort craquement dans tout l'échafaudage de cintre.

» La panique se répandit aussitôt et ce fut un sauve-qui-peut général.

» On revint cependant, et l'on s'aperçut que, sous la forte pression de la masse de la voussure, évaluée à un poids de plusieurs millions de kilogrammes, les mortaises et entrecroisements de l'échafaudage s'étaient machés et avaient fléchi ; cependant, ni lézards ni aucun travail vraiment sensible ne s'était produit dans la masse de la voûte, bien établie et arqueboutée.

» On en fut donc quitte pour consolider l'échafaudage.

» Les travaux du pont continuent avec une grande activité. Douze piles sont édifiées et six arches à peu près terminées ; on assure que cet important travail sera entièrement achevé fin octobre ou courant de novembre.

» Le pont de Port-Boulet sera assurément l'un des plus remarquables de ceux établis sur la Loire. Tout l'appareil extérieur est en beau granit bleu d'Alençon. Les piles ne sont pas lourdes, et les cintres, convenablement surbaissés, seront surmontés d'une balustrade en fer, ce qui donnera à l'aspect général de la construction beaucoup de légèreté. »

On écrit de Chinon :

Une tentative de déraillement a eu lieu dimanche dernier sur la ligne de la Vendée, territoire de la Roche-Clermont.

De grosses pierres avaient été placées sur la voie à trois endroits différents et de trente mètres en trente mètres, entre les bornes kilométriques 192 et 193.

S'il n'y a pas eu de déraillement, ce n'est que grâce aux chasse-pierres qui se trouvaient en avant de la locomotive.

C'est le mécanicien, conduisant le train qui arrive à 9 heures du soir à Chinon, qui s'en est aperçu.

Des recherches actives ont été ordonnées pour découvrir l'auteur d'une aussi odieuse tentative.

Par décret du Président de la République, en date du 27 avril 1875 :

M. de Bassoncourt, préfet de la Mayenne, a été nommé préfet de Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Michon, appelé sur sa demande à d'autres fonctions.

M. de Vaudichon, préfet de la Charente, a été nommé préfet de la Mayenne, en remplacement de M. de Bassoncourt.

M. Germeau, sous-préfet de Chinon, a été nommé secrétaire général de la préfecture du Gard, en remplacement de M. Chaigne.

M. Rathier, conseiller de préfecture de Seine-et-Marne, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Chinon, en remplacement de M. Germeau.

A l'occasion du concours régional, des expositions et fêtes qui auront lieu à Blois, du 1^{er} au 10 mai 1875, la compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, les 8 et 9 dudit mois, aux gares de Saincaize, Montluçon, Châteauroux, Maléherbes, Gien, Etampes, Voyes, Le Mans, Port-Boulet, Romorantin et Châtellerault, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces divers points et Blois, des billets aller et retour de toutes classes pour Blois, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et des trains express. Ils seront valables, pour le retour, jusqu'au 10 mai inclus.

Les animaux, produits et instruments admis au concours agricole, ainsi que les produits et objets divers admis aux expositions d'horticulture et de l'industrie, jouiront du bénéfice des tarifs spéciaux pour les transports à grande ou à petite vitesse, adoptés par la compagnie d'Orléans.

Nous lisons dans l'*Espérance* de Nantes : Depuis quelque temps, de nombreux cas de fièvre typhoïde ont lieu parmi les soldats du 64^e et du 437^e à la caserne de la Visitation.

A l'Hôtel-Dieu, dans le quartier militaire, la mortalité ayant été plus grande, l'autorité a pris des mesures pour désencombrer les salles et placer les malades dans de

meilleures conditions d'aération et de salubrité.
On attribue cet état de choses si regrettable à la mauvaise qualité de l'eau d'un puits de la caserne ou à la difficulté de renouveler l'air dans les salles trop remplies. Sont-ce là les véritables causes ?

Le Journal de Château-du-Loir (Sarthe) annonce qu'un festival, comprenant 400 exécutants, aura lieu dans cette ville le 28 mai prochain.
Plusieurs corps de musique ont déjà répondu à l'appel qui leur était adressé.

DISTRIBUTIONS DE LISTES ELECTORALES NON AUTORISEES.

Mercredi était appelée devant la Cour de Rennes une affaire qui, comme on va le voir, avait passé par bien des juridictions avant d'arriver là.
M. Oger, avocat à Mayenne, était prévenu d'avoir distribué des listes électorales non autorisées.

Traduit à raison de ce fait devant le tribunal correctionnel de Mayenne, M. Oger était renvoyé indemne. Le procureur de la République appela à minima de ce jugement devant la Cour d'Angers, qui le confirma purement et simplement. Le ministère public ne se tint pas pour battu, et la Cour de cassation fut appelée par lui à en cassation. La Chambre criminelle rendit un arrêt qui cassait celui de la Cour d'Angers et renvoyait le prévenu devant la Cour de Rennes.

En rendant cet arrêt, les magistrats avaient donné à entendre qu'ils n'avaient pas l'intention de trancher définitivement la question, que cet honneur appartenait aux Chambres réunies, mais que l'arrêt devait avoir pour but de ramener l'affaire devant ces Chambres après une courte excursion devant la Cour de Rennes.

Voici, en effet, comment s'exprima M. l'avocat général Bédarrides :

« Nous n'avons qu'un devoir à remplir aujourd'hui, c'est de nous incliner devant l'autorité de vos Chambres réunies. Quant à vous, Messieurs, je n'ai pas à vous tracer la marche que vous avez à suivre dans cette circonstance. Vous jugerez sans doute convenable de maintenir la jurisprudence que la Cour entière a sanctionnée. A elle seule, il appartient d'apprécier s'il y a lieu de persister ou non dans les arrêts qu'elle a rendus. Facilitez donc à mon honorable contradicteur l'accès des Chambres réunies par la cassation de l'arrêt de la Cour d'Angers. »

C'est en cet état que la cause venait devant la Cour d'appel de Rennes, présidée par M. Maîtrejean.

Après le rapport de l'affaire et la lecture des divers jugements et arrêtés, l'organe du ministère public a pris la parole.

M. Oger a présenté lui-même sa défense.

La Cour prononce un arrêt qui condamne M. Oger à 50 fr. d'amende; deux autres prévenus poursuivis avec lui pour le même fait sont condamnés à 25 francs d'amende chacun.

Préservation des vignes contre les gelées printanières.

Les viticulteurs de l'est et du centre de la France sont presque tous frappés par les gelées printanières; ils se préoccupent donc avec ardeur des moyens d'en empêcher l'action sur les vignobles.

Voici un procédé recommandé par des plus grands viticulteurs de la Côte-d'Or, M. le comte de la Rozière, et pratiqué avec succès depuis trois ans aux environs de Beaune :

Ne commencer la taille qu'au 4^e mars; enlever tous les brins inutiles, laisser entière la tige principale sur laquelle sera assise plus tard la taille définitive; choisir un second sarment, le plus près de terre possible, et le tailler à deux ou trois yeux.

Cela fait, procéder au premier coup de bêche en buttant, c'est-à-dire en couvrant de terre la base de la tige principale et les yeux de la tige accessoire. Cette opération retarde d'au moins un mois le mouvement de la sève.

Vers le commencement de mai, suivant l'état de la température, tailler définitivement la tige conservée à trois yeux sans s'inquiéter du peu de sève qui peut couler.

C'est le moment alors de donner la seconde façon : la faire, en nivelant la terre

et en débarrassant les yeux conservés. La végétation part alors régulière; la fleur passe tout à la fois et tout retard est bientôt rattrapé.

Théâtre de Saumur.

Nous apprenons que M. CORDELIER, roi des prestidigitateurs, reconnu par tous ses collègues comme étant le plus habile des physiciens, donnera, dimanche prochain 2 mai, au théâtre de Saumur, une représentation des plus intéressantes et des plus extraordinaires. M. Cordelier, qui vient de passer quelques années en Amérique, en Angleterre, et dernièrement à Paris, Tours et Bordeaux, où partout il a été acclamé pour son adresse et sa dextérité, exécutera les tours les plus surprenants et les plus nouveaux. Non-seulement M. Cordelier est un prestidigitateur célèbre, mais encore c'est un causeur de très-bon ton : ses réparties vives et spirituelles surprennent et amusent tout à la fois. Nous ne saurions donc trop engager les familles à profiter de cette bonne fortune, car les artistes comme M. Cordelier sont rares.

Lundi 3 mai, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, dernière représentation de la troupe d'Angers.

Elle se composera de Maître Guérin, une des meilleures créations de M. Marck, l'excellent directeur.

Il est impossible de mieux composer un rôle et de le mieux rendre, dit le Journal de Maine-et-Loire.

M. Marck se présente sous un jour tout nouveau, et il est difficile de le reconnaître sous cet aspect de vieillard rusé, madré, plein de bonhomie, de franchise, de rondeur, qui pourtant ne connaît que ses intérêts et marche toujours à son but *per fas et nefas*.

Le spectacle sera complété par le charmant et décapilant vaudeville en 3 actes, Gavaut, Minard et C^o, une de ces rares pièces qui provoquent le fou rire du commencement à la fin.

En outre, M. Marck dira le Dernier Délai, poésie de M. Eugène Manuel, l'auteur des Ouvriers.

La campagne théâtrale ne pourrait être mieux terminée sur notre scène.

Faits divers.

LES HANNETONS.

Il paraît que 1875 est pour notre pays l'année des hannetons, car les arbres viennent d'être envahis ou plutôt attaqués par ces hôtes destructeurs qui, le soir, sillonnent l'air en tous sens.

Le hanneton est la sauterelle des climats tempérés. Les dégâts que cet insecte cause chaque année à la France se chiffrent par millions. En une seule année, le département de la Seine-Inférieure a éprouvé à lui seul des pertes évaluées à 27 millions.

On a plusieurs moyens de combattre cet ennemi. D'abord, nous avons des auxiliaires infatigables : les moineaux en détruisent des quantités prodigieuses; les poules en sont très-friandes; les canards fouillent la terre pour y chercher la larve du hanneton; le merle est très-adroit à les extirper, sans nuire aux racines des plantes. Nous avons vu des merles creuser obliquement sous des racines de fraisier, saisir le ver blanc et l'avaler d'un coup.

L'observation nous apprend que la femelle du hanneton cherche le fumier de vache pour y déposer ses œufs. Il est facile de creuser un trou et de le remplir de fumier de vache. A la fin de l'été, il sera plein d'œufs de hannetons que l'on pourra détruire, soit en les brûlant, soit en jetant dans la basse-cour le fumier qui les contient.

Aux propriétaires qui n'ont pas de volailles, nous conseillons d'employer le hanneton comme engrais.

Le matin, on secoue les arbres; on ramasse les hannetons qui tombent et on les jette dans la chaux vive. Cet engrais vaut bien le guano que l'on va chercher aux îles Chinchas et qui coûte si cher.

Surtout, respectons les oiseaux : les oiseaux sont les défenseurs de nos récoltes. Tuer les oiseaux, dénicher les œufs, c'est détruire le pain, les légumes, les fruits,

le vin, etc., etc. C'est faire pauvreté et famine.

Qui l'aurait cru ?

Il paraît que, du temps de Henri IV, la France a été menacée de voir la république remplacer la monarchie.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans un petit livre intitulé : *De l'amour de Henri IV pour les lettres*; Paris, 1785 :

« Esprit singulier, romanesque et digne des siècles de chevalerie, Charles de Cossé, maréchal de Brissac, dans ses *chimères de grandeur et d'élevation*, avait formé le projet d'ériger la France en république. Son imagination s'échauffait à cette idée. Il voulait en jeter les fondements sur le modèle de l'ancienne Rome, dont il lisait souvent l'histoire; projet trop vaste pour Brissac, et qui eût demandé d'autres temps, d'autres mœurs, des Romains et un Brutus à leur tête. Il en reconnut bientôt l'impossibilité, et le projet, dit Sully, ne fit que passer par sa tête. »

Quel enseignement dans ces quelques lignes ?

LE LILAS. — Chose remarquable ! le lilas, originaire de la Perse, a été acclimaté dans les contrées septentrionales de l'Europe, où il a en quelque sorte bien mieux réussi que dans les pays chauds. On rencontre certainement moins de lilas dans le Midi que dans le Nord.

Nulle part cet arbrisseau n'est plus abondant que dans les environs de Paris. Il n'est, en général, l'objet d'aucune culture, et il se propage avec une rapidité sans exemple. Inutile de rappeler que les bois situés à l'est de Paris et qui ont disparu sur les fortifications n'étaient couverts que de lilas il y a 35 ans.

On s'étonne de voir cet arbrisseau conserver longtemps sa feuillée intacte, saine, n'ayant aucune trace de détérioration et toujours fraîche.

Le lilas est l'ami des chaumières dont il égaye les abords, comme il est le décor des villas et des parcs des résidences. Ces grappes, que les botanistes nomment thyrses, imitées merveilleusement par les mains des fleuristes de Paris, sont un des ornements les plus recherchés des chapeaux de nos élégantes. Sa couleur, qui lui est propre, n'a, pour être exprimée, que la dénomination de sa propre fleur, et l'on dit une robe, un chapeau, un ruban, une étoffe lilas.

Le secret de cette attrayante physionomie, si c'en est un, en dehors de la nature exceptionnellement vivace de l'arbrisseau, est que les feuilles des lilas sont très-amères, qu'elles ne sont broutées par aucun herbivore, et qu'elles ne sont touchées par aucun insecte.

UN NOUVEL ENGRAIS. — Il est question d'un nouvel engrais au sujet duquel M. Cabien vient d'entretenir l'Académie des sciences.

Il s'agit d'un recueil de méduses que chaque marée apporte en grande abondance sur le littoral de l'Océan. Il paraît qu'après avoir subi une macération, ces débris de polypes fournissent une poussière toute de phosphate de chaux, qui mélangé par moitié aux matières fécales liquides et solides, donne un guano bien plus riche en azote et phosphate solubles que le plus riche guano du Pérou. Des échantillons ont été fournis par M. Cabien. Ce nouvel engrais contiendrait 30 p. 400 de phosphate immédiatement soluble, 20 p. 400 d'azote et seulement 42 p. 400 de matières inertes.

Scène de volontariat :

Un jeune soldat a retrouvé au régiment un de ses intimes que le hasard a fait son capitaine.

A la parade, l'officier passe dans les rangs en regardant si les gibernes sont bien à leur place.

Le volontaire lui dit à demi-voix :

— Tu sais que tu viens dîner chez nous la semaine prochaine ?

— Certainement ; tâche qu'il y ait des petits pois !... répond tout bas l'officier.

Puis, se reculant devant le front de la troupe :

— Deux jours de salle de police au fusiller L... pour avoir parlé à son supérieur sans lui donner sa qualification hiérarchique !

Dernières Nouvelles.

Tous les bruits relatifs à de prétendues décisions du gouvernement tendant à fixer l'époque des futures élections du Sénat ou de la Chambre des députés sont prématurées. Le gouvernement n'a pas encore délibéré sur l'attitude qu'il prendrait si une proposition de dissolution est présentée à l'Assemblée.

On annonce comme devant paraître prochainement un mouvement dans le personnel de la Trésorerie.

On annonce également comme probable un mouvement judiciaire faisant suite au mouvement déjà paru.

On pense que, vu la proximité de la rentrée de la Chambre, aucune question ne sera posée, aujourd'hui jeudi, au gouvernement, à la commission de permanence. Le gouvernement, du moins, n'a pas été informé, jusqu'ici, qu'une question dût lui être posée.

Il est inexact que le prince impérial ait demandé à traverser le territoire français pour aller s'embarquer à Bayonne avec l'impératrice Eugénie.

Pour les articles non signés : P. GONET.

COMPAGNIE DE RIO TINTO

SOCIÉTÉ ANGLAISE (LIMITED)
AU CAPITAL SOCIAL DE £ 2,250,000
CE QUI ÉQUIVAUT A 56,250,000 FRANCS
(Gisements de cuivre les plus riches du monde.)

ÉMISSION
DE 50,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES
de 500 francs ou 20 livres sterling chacune

Portant intérêt annuel de 35 fr. payables à Paris ou à Londres, les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier, remboursables au pair en 19 ans par tirages semestriels.

PRIX D'ÉMISSION : 417 fr. 50 c.
(Jouissance du 1^{er} janvier 1875)

PAYABLES COMME SUIV :
50 fr. en souscrivant..... 50 fr.
50 » à la répartition..... 50 »
100 » du 5 au 10 juin 1875..... 100 »
117 50 du 5 au 10 juillet moins le coupon
au 1^{er} juillet 17 50..... 100 »
100 » du 5 au 10 août 1875..... 100 »
417 f. 50 SOIT NET A VERSER 400 fr.

L'intérêt de 35 francs représente un revenu de 8 3/4 0/0 du prix d'émission, sans la prime de remboursement.

A la répartition ou à l'échéance des termes, les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de 5 0/0 l'an, les versements non échus. Ceux qui libéreront leurs titres à la répartition, n'auront à payer qu'une somme nette de 414.25 par obligation, et toucheront 17.50 le 1^{er} juillet 1875.

La répartition se fera proportionnellement. L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée dès la clôture de la souscription.

GARANTIES

Le service des obligations est spécialement garanti par une hypothèque générale sur tous les biens de la C^e, notamment sur les Mines de Rio Tinto, le Chemin de fer de Rio Tinto à Huelva, et le Môle à Huelva, sauf, en ce qui concerne les Mines, le privilège de vendeur cédé par le Gouvernement Espagnol aux porteurs de la Dette 3 0/0 Extérieure et garantissant une annuité de £ 176,000 pendant 20 ans.

Les obligations en souscription font partie des cent mille que la C^e est autorisée à créer et auxquelles ces garanties sont applicables.

(Copie de l'acte constatant l'hypothèque déposée au Crédit Industriel et Commercial.)

REVENUS ET CHARGES DE LA COMPAGNIE.

Lorsque le chemin de fer destiné à l'exploitation sera terminé (vers le mois d'août prochain), les revenus nets de la C^e seront d'environ 21 millions de francs par an, en face de charges n'atteignant pas 7 millions de francs. — (Les gisements dépassent, d'après les ingénieurs les plus compétents, 200 millions de tonnes.)

PAIEMENT DES COUPONS. — AMORTISSEMENT

Les Coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages semestriels sont payables à PARIS, à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à LONDRES, en livres sterling, au change fixe de 25 fr.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siège de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à partir de 1876.

Le remboursement des obligations sorties se fera aux époques du paiement des coupons : La C^e se réserve le droit d'anticiper à toute époque le remboursement au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mercredi 5 Mai 1875

A Paris, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, et dans ses Bureaux de quartier.

A Londres, chez MM. MATHESON et C^o.
Un intérêt égal à celui produit par le titre sera dû sur les versements en retard, à compter du 1^{er} jour de leur échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchu 15 jours après un avis au Journal officiel.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.
Lundi 3 mai 1875.
Clôture de la saison théâtrale
Avec le concours de M. EMILE MARCK
SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
MAITRE GUÉRIN
Pièce en 5 actes, d'Emile Augier, de l'Académie française.
Maitre Guérin..... M. E. MARCK.
Arthur Lecoutellier..... M. HEMS.
M^{me} Cécile Lecoutellier..... M^{me} HEMS.
Etc.
LE DERNIER DÉLAI
Grande scène patriotique, poésie de E. Manuel, jouée par M. MARCK.
Gavaud, Minard et C^{ie}
Comédie-vaudeville en 3 actes, du Palais-Royal, de M. Edmond Gondinet.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».
La Compagnie de la Vendée a ouvert le 49 avril la section de Chinon à Joug-lès-Tours

et établit, en attendant l'ouverture de sa gare de Tours, qui aura lieu vers la fin de mai, un service de voitures entre Joug et Tours (distance 4 kilomètres), pour conduire et prendre les voyageurs à domicile et à la gare d'Orléans.

Le Monde illustré publie, dans son numéro de cette semaine, une planche d'une dimension et d'une exécution exceptionnelles, c'est l'art de la gravure sur bois poussé jusqu'à ses dernières limites. Le sujet représente le dernier tableau de l'auteur bien connu des Dernières cartouches, M. A. de Neuville :

COMBAT SUR UNE VOIE FERRÉE
ARMÉE DE LA LOIRE, 1870-71.
Nous recommandons ce spécimen de la gravure française à nos lecteurs.
Bureau du MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire.

Une édition populaire de l'Ennemi de la famille, cet ouvrage de M. Ag. de Gasparin, à propos duquel il s'est fait tant de bruit dans ces derniers temps, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. On sait que, malgré ses démêlés avec la Commission de colportage, ce livre essentiellement chrétien et humain est le plus éloquent et le plus convaincu des plaidoyers en faveur de la famille, dans la régénération de laquelle l'éminent écrivain voit la source de notre régénération sociale.

La 202^e livraison des Grandes-Usines, en décrivant Les aciéries d'Erment, donne les plus intéressants détails sur les dispositions du nouveau four Ponsard appliqué à la métallurgie de l'acier. Les dix volumes parus sont en vente chez Michel Lévy frères.

LA MAISON D. BACLE
Transférée pour l'agrandissement 46, RUE DU BAC
les plus parfaites MACHINES A COUDRE
OFFRE aux prix les plus réduits et les mieux garanties.
DES FACILITÉS PAIEMENTS en PLUSIEURS TERMES sans augmentation de prix.
La M^{me} D. BACLE ayant pour principe de traiter les affaires sérieusement et entièrement de confiance, n'annonce aucune condition qu'elle ne peut tenir. Elle ne fait point de location, ce qui est une double garantie.
NOUS ENGAGEONS vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directement à notre maison.
SEULE FABRIQUE de
LA CÉLÈBRE SILENCIEUSE
5 nouveaux perfectionnements
Supérieure et plus complète que celle vendue par des dépôts 225 francs.
L'Écrit des 40 Guides et accessoires est donné gratis. SA QUALITÉ IRREPROCHABLE est garantie sur facture 6 ans.
LA HOWE VÉRITABLE SYSTÈME ELIAS
AUX PRIX SUIVANTS
N^o 1 : 200 fr. — N^o 2 : 225 fr. — N^o 3 : 250 fr.
Complète des guides et avec nouveau régulateur BREVETÉ. Assortiment de MACHINES à MAIN pour FAMILLES.
En s'adressant 46, RUE DU BAC, 46, on obtient pour le détail le même prix qu'en gros : 50 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs.
ENVOI du CATALOGUE et Échantillons. D. BACLE, 46, r. du Bac

Au moment où l'Assemblée va se réunir, plusieurs de nos lecteurs voudront sans

doute lire un grand journal de Paris. L'Opinion nationale, réorganisée par un groupe nombreux de députés républicains, est le plus complet et le plus varié des journaux parisiens. C'est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale. — L'Opinion nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	63	80	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	695	»	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre...	92	50	»	Crédit Mobilier...	417	50	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1045	»	15 50
5 % jouiss. novembre...	103	35	»	Crédit Foncier d'Autriche...	560	»	»	Société autrichienne, j. janv.	673	75	2 50
Obligations du Trésor, l. payé.	467	50	2 50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	7 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	»	»	Est, jouissance nov.	352	50	2 50	Orléans...	208	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	457	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	945	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée...	304	50	»
— 1865, 4 %	483	75	3 75	Midi, jouissance juillet.	688	75	2 50	Est...	304	35	»
— 1865, 3 %	325	»	»	Nord, jouissance juillet.	1156	25	6 35	Nord...	307	23	»
— 1871, 3 %	397	»	»	Orléans, jouissance octobre.	915	»	7 50	Ouest...	303	50	»
— 1875, 4 %	454	50	25	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	582	50	1 25	Midi...	301	50	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	900	»	»	Deux-Charentes...	376	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	587	50	2 50	Société Immobilière, j. janv.	73	»	25	Vendée...	336	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	397	50	2 50	Canal de Suez...	505	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	380	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-poste.
6 — 25 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 38 — — — — soir,
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
9 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 28 — — — — soir, omnibus.
4 — 41 — — — —
10 — 26 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h 40.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
DE
DEUX MAISONS
Situées à Saumur, l'une petite rue Saint-Nicolas et l'autre rue de la Fidélité,
Dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} Marie Pinet.

L'adjudication aura lieu le dimanche seize mai mil huit cent soixante-quinze, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, du vingt-quatre avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

A la requête de dame Sophie Pinet, épouse de M. René Delarue, propriétaire et négociant, demeurant à Saumur, et celui-ci pour l'autorisation de sa femme; ladite dame agissant comme légataire universelle, mais sous bénéfice d'inventaire, de ladite Marie Pinet; lesdits sieur et dame Delarue ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION.
1^{er} LOT.

Une MAISON, située à Saumur, petite rue Saint-Nicolas, consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, dans l'une desquelles est un puits, deux chambre au premier étage, deux greniers au-dessus, petit caveau derrière l'une des chambres du rez-de-chaussée, latrines sous l'escalier; ladite maison joignant au couchant la petite rue Saint-Nicolas et par derrière M. Tranchant.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 fr.

2^e LOT.

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Fidélité, composée de : une chambre à cheminée, à

A reporter. 500 »

Report. 500 »
côté, l'entrée d'une cour dans laquelle se trouvent un petit jardin et des latrines, à droite, un escalier en pierres dures; au premier palier, une chambre à cheminée, un petit cabinet formé par une cloison en planches et ayant une croisée et une porte qui communique à une autre chambre à cheminée, à côté de l'escalier, une chambre à cheminée, à la suite, une autre chambre à cheminée, à côté, une chambre froide, au fond, un escalier en bois conduisant à une chambre à cheminée et un grenier; dans la cour, un petit cabinet bas, puits commun avec un jardin appartenant à M^{me} Rousteaux; au deuxième palier de l'escalier en pierres, chambre froide en mansarde, et une autre sur la rue, à la suite, un grenier avec deux ouvertures; à gauche du second palier, grenier formant galerie sur la cour; à côté, dans la rue, est une boutique avec cheminée, au fond, un escalier conduisant à une chambre froide donnant sur la rue, à la suite, puits commun avec M. Chevalier et M. Menier;

Le tout joignant au midi une maison à MM. Taillobuis et Séonnet, au nord M. Menier et autres, au levant la rue de la Fidélité, au couchant M^{me} veuve Rousteaux.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci..... 2,500 »

Total des mises à prix : trois mille francs, ci..... 3,000 »

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, et, pour visiter les maisons, à M. et M^{me} DELARUE.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le trente avril mil huit cent soixante-quinze.
Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le trente avril mil huit cent soixante-quinze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(240) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE PETITE CLOSERIE
Située à la rue Cludivier, commune de Villebermier,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, et environ 3 hectares 35 ares de terre, exploités par les époux Tenegein-Orrye.
S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e RENARD.

A CEDER
DE SUITE,

Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage,
Située à la Croix-Verte.

S'adresser à M^{me} veuve LEDORÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 15.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1875,

UN JOLI APPARTEMENT
Situé place de la Grise, au premier étage.
S'adresser à M. DE BECQUE.

A LOUER
LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUGELLE, menuisier, rue Cendrière.

WEBER
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les vendre.
S'adresser rue Dacier, n^o 11.

PÉAN

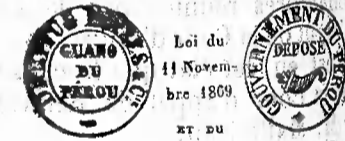
Constructeur Mécanicien
A ÉPERNAY (Marne).
MACHINES A BOUCHER
Système Maurice et autres;
MACHINES A TIRER
Réparations de Machines à doser et transvaser.

A VENDRE

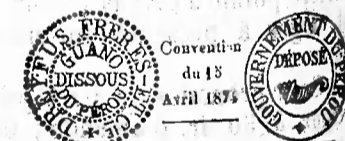
Environ 400,000 Agrafes (refaites, très-fortes), à chopines, à 3 fr. 50 le mille, à livrer depuis 10,000 et plus. (226)

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
DE PARIS
41, BOULEVARD HAUSSMANN
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULANGER.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A. G. BOYE et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUEL.
Lorient, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C^{ie}.
Nantes, chez M. LE BART et C^{ie}.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et C^{ie}.
St-Nazaire, MM. JAMONT et C^{ie}.

AVIS

A LA GLANEUSE
GRANDS MAGASINS DE MERCERIE
ET MODES

51-53, rue St-Jean, à Saumur

E. SABATIER

Demande des ouvrières pour les Modes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.